

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 5 mars 2019

Convocations envoyées le mardi 26 février 2019.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Emilie BRAUD est désignée Secrétaire de Séance.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 février 2019.

★ ★ ★ ★ ★

**N° 2019-8 : Fondation du Patrimoine – Adhésion 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en versant la somme de 75 € pour l'année 2019.

☞ CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2019.

**N° 2019-9 : A.P.E.L. de Réaumur – Attribution d’une subvention pour achat de livres année 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE de reconduire le montant de la subvention de l'année 2018 pour l'année 2019 d'un montant de 20 € par élève quittant le primaire, soit 14 élèves. La subvention versée s'élève donc à 280,00 € (deux cent quatre-vingt €).

☞ CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de cette participation financière et de l'inscrire au budget principal 2019.

**N° 2019-10 : Etude et vote des comptes de gestion 2018 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Assainissement » et « Commerce »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE et APPROUVE les comptes de gestion 2018 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Assainissement » et « Commerce ».

**N° 2019-11 : Compte Administratif 2018 du budget annexe « Commerce »**

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, Deuxième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Commerce, dressé par Monsieur Joël PARPAILLON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMERCE</b>						
Résultats reportés		22 686,76 €		10 463,74 €		
Affectation en 1068		0,00 €				
Opérations de l'exercice	9 095,04 €	0,00 €	5 899,29 €	9 245,40 €		
Résultat de l'exercice	9 095,04 €			3 346,11 €		
Résultats de clôture		13 591,72 €		13 809,85 €		
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		13 591,72 €		13 809,85 €		27 401,57 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 13 809,85 €.
- reporter à l'excédent d'investissement au 001 RI la somme de 13 591,72 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 0,00 €.

### **N° 2019-12 : Compte Administratif 2018 du budget annexe « Assainissement »**

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, Deuxième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Assainissement, dressé par Monsieur Joël PARPAILLON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés		7 400,49 €		69 021,75 €		
Affectation en 1068		0,00 €				
Opérations de l'exercice	38 870,11 €	56 975,56 €	44 473,85 €	136 698,68 €		
Résultat de l'exercice		18 105,45 €		92 224,83 €		
Résultats de clôture		25 505,94 €		161 246,58 €		
Restes à réaliser	5 258,40 €					
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		20 247,54 €		161 246,58 €		181 494,12 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

## N° 2019-13 : Budget Assainissement – Reprise des résultats 2018 au budget principal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ APPROUVE la reprise des résultats du budget assainissement 2018, à savoir : affecter un excédent de 161 246,58 € au résultat de fonctionnement du budget principal et un excédent de 25 505,94 € au résultat d'investissement du budget principal.

## N° 2019-14 : Compte Administratif 2018 du budget principal « Commune »

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, Deuxième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Commune, dressé par Monsieur Joël PARPAILLON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE</b>						
Résultats reportés	187 694,37 €			194 297,68 €		
Affectation en 1068		240 503,50 €				
Opérations de l'exercice	231 319,02 €	151 742,26 €	391 836,80 €	587 999,92 €		
Résultat de l'exercice		160 926,74 €		196 163,12 €		
Résultats de clôture	26 767,63 €			390 460,80 €		
Restes à réaliser	509 425,33 €	587 155,90 €				
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		50 962,94 €		390 460,80 €		441 423,74 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 390 460,80 €, à laquelle s'ajoute l'excédent du budget annexe assainissement d'un montant de 161 246,58 €, il convient donc de reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 551 707,38 €.
- reporter au déficit d'investissement au 001 DI la somme de 26 767,63 €, à laquelle se déduit l'excédent du budget annexe assainissement d'un montant de 25 505,94 €, il convient donc de reporter au déficit d'investissement au 001 DI la somme de 1 261,69 €.

#### **N° 2019-15 : Vote des taux d'imposition 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ ACCEPTE les taux d'imposition pour l'année 2019, à savoir :
  - 21,35 % pour la taxe d'habitation
  - 20,09 % pour la taxe du foncier bâti
  - 46,57 % pour la taxe du foncier non bâti

#### **N° 2019-16 : Etude et vote du budget primitif 2019 du budget principal « Commune »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2019 du budget principal « Commune » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 062 458,32 €
- Recettes de fonctionnement : 1 062 458,32 €
- Dépenses d'investissement : 760 493,16 €
- Recettes d'investissement : 760 493,16 €

#### **N° 2019-17 : Etude et vote du budget primitif 2019 du budget annexe « Commerce »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2019 du budget annexe « Commerce » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 26 049,85 €
- Recettes de fonctionnement : 26 049,85 €
- Dépenses d'investissement : 13 891,72 €
- Recettes d'investissement : 13 891,72 €

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.**

Vu le 6 mars 2019,  
par Monsieur le Maire,  
Joël PARPAILLON

Signé par : Joël Parpaillon  
Date : 07/03/2019  
Qualité : Maire de Beaumont

